

Intervention de Guy KRIVOPISSKO

Conservateur du musée de la Résistance nationale à Champigny

Professeur d'histoire

Rencontres Académiques – Lycée Arago à Nantes

Mercredi 4 décembre 2013

Le 70ème anniversaire de la Libération de la France célébré cette année et l'an prochain explique le choix du thème du CNRD¹ fait par le jury national. Le libellé du thème « **La Libération du territoire et le retour à la République** » forme une synthèse des deux problématiques que l'immense majorité des membres du jury souhaitait voir aborder cette année, le CNR² et son programme pour certains, la Libération du sol national pour d'autres.

Les évènements historiques convoqués semblent évidents et simples et ils répondent parfaitement aux fondements disciplinaires et pédagogiques du CNRD : proposer aux élèves de partir en enquête sur le terrain local et régional à la rencontre des acteurs historiques pour appréhender peu à peu de manière concrète et sensible l'histoire nationale voire internationale et se forger une conscience civique.

Libération et République, deux objets évidents et simples au regard de la situation de l'été 44, complexes et paradoxaux dès qu'on les confronte à la réalité de l'été 40, point de départ de cette histoire. Je m'explique.

En juin 40, la France connaît la défaite militaire la plus sévère de son histoire, achevée dans le déshonneur par la capitulation de ses chefs militaires et leur acceptation de l'occupation des deux tiers du territoire métropolitain dans un premier temps, puis de la totalité à partir de novembre 1942.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, une Assemblée nationale (Chambre des députés et Sénat), incomplète et apeurée, vote une révision des lois constitutionnelles de 1875 qui donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain (président du conseil depuis le 17 juin), pour « promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français ». Dès le lendemain, le nouveau chef de l'État promulgue trois actes constitutionnels qui pour l'essentiel abrogent la Constitution de 1875. En octobre, le nouveau régime et son chef engage une politique de collaboration avec l'ennemi.

Cette situation initiale pose deux questions :

- « La France a perdu une bataille... », son indépendance et sa souveraineté : saura-t-elle se libérer?
- La III^e République a vécu. Pour autant la République est-elle morte ?

Quatre années après, à l'été 44, l'État français s'est effondré, ses chefs sont en fuite et près de

¹ CNRD : Concours National de la Résistance et de la Déportation

² CNR : Conseil National de la Résistance

la moitié du territoire métropolitain est libéré par une armée nationale nouvelle où se retrouvent au coude à coude avec les troupes Alliés ceux qui refusaient le sort fait à la France à l'été 40, et combattaient à l'extérieur ou luttèrent à l'intérieur. Ce mouvement de libération porté par une mobilisation en masse de la population installe au pouvoir dans Paris redevenu Capitale un gouvernement composé par ceux ou leurs héritiers qui ont refusé à partir de l'été 40 la capitulation et l'assassinat de la République, l'occupation, la collaboration. Ce retour à la République amorce le plus grand chantier de réformes démocratiques de l'histoire de France.

Ainsi, devons-nous comprendre comment durant ces quatre ans de guerre et d'occupation se construisent dans la société française les fondements de ce basculement et de ce bouleversement mêlant inextricablement Libération nationale et libération sociale. C'est le 1er objectif de cet exposé. Le second est de présenter les forces qui œuvrent pour cette libération, les modes et les formes qu'ils donnent à l'organisation et au programme de cette libération. Puis dans un 3ème temps, je présenterai de manière succincte les principaux aspects du grand chantier de réformes mis en œuvre par les libérateurs.

I Fondements

a- L'espérance de la Libération

Le refus de la défaite et de l'occupation fonde l'engagement de tous les résistants et de tous les Français Libres. Aussi, jusqu'à l'été 1944, la Libération est le seul horizon vers lequel sont tendues toutes leurs forces.

Les noms des groupements de résistance, les titres de leurs journaux en témoignent :

- à l'extérieur (*France Libre*);

- à l'intérieur (*Libération* (nord et sud); *Ceux de la Libération*; *Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France*; *Liberté*; *Combat*; etc).

Tous analysent la guerre en cours comme une révolution source de changements profonds à la Libération.

b- "La République des catacombes"

Si tous les résistants et les Français Libres partagent la même espérance de la Libération, à l'été 1940, leurs positionnements à l'égard de la République sont divers voire contradictoires, à l'image de la diversité des catégories sociales et des familles de pensées qu'ils représentent.

Quasiment tous les résistants refusent d'envisager une restauration de la III^e République. Cependant, peu (et tardivement) formulent de projet politique pour l'après-libération. Les républicains avancent une raison supplémentaire et essentielle : seul le peuple est souverain et seule la Libération rendra au peuple sa capacité à décider souverainement du futur régime politique.

Que les résistants en soient conscients ou non leur engagement s'inscrit dans l'héritage démocratique et républicain (abrogé et bafoué). Ils font vivre dans l'action, au péril de leur vie les principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité ainsi que les droits fondamentaux de l'Homme et du citoyen notamment ceux « de résistance à l'oppression » ou ceux « de penser, de parler, d'écrire, d'imprimer » librement.

Très tôt, en toute conscience certains groupes de résistants revendiquent la République, ses principes, pour fonder leur action comme l'atteste les noms de groupes ou les titres de journaux : *Valmy* ; *Les Mariannes*; *Fraternité*; *La IV République*; etc.

Parmi eux un petit nombre, très tôt, associent les combats pour la Libération et la République tels les socialistes et les communistes ou le général de Gaulle.

"L'article 1er de notre politique consiste à faire la guerre, c'est à dire à donner la plus grande extension et la plus grande puissance possibles à l'effort français dans le conflit. (...) Nous tenons pour nécessaire qu'une vague grondante et salubre se lève du fond de la nation et balaie les causes du désastre pêle-mêle avec l'échafaudage bâti sur la capitulation. Et c'est pourquoi l'article 2 de notre politique est de rendre la parole au peuple, dès que les événements lui permettront de faire connaître librement ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Quant aux bases de l'édifice futur des institutions françaises, nous prétendons pouvoir les définir par conjonction des trois devises qui sont celles des Français Libres. Nous disons : "Honneur et patrie" (...) Nous disons "Liberté, Égalité, Fraternité", parce que notre volonté est de demeurer fidèles aux principes démocratiques (de) nos ancêtres (...) et qui sont l'enjeu de cette guerre pour la vie ou la mort. Nous disons "Libération", et nous disons cela dans la plus large acception du terme, car, si l'effort ne doit pas se terminer avant la défaite et la châtime de l'ennemi, il est d'autre part nécessaire qu'il ait comme aboutissement, pour chacun des Français, une condition telle qu'il lui soit possible de vivre, de penser, de travailler, d'agir, dans la dignité et dans la sécurité. Voilà l'article 3 de notre politique!" (Général de Gaulle, extraits discours du 15 novembre 1941, à l'Albert Hall à Londres).

Clandestinement, dans le combat pour la Libération, la République est à l'œuvre : une « République des catacombes » comme l'a surnommé si justement Daniel Cordier, le secrétaire de Jean Moulin.

c-Pourquoi dans l'action résistante se construit « la République des catacombes » (1942-1943) ?

Des raisons essentielles conduisent tous les résistants à se réapproprier l'héritage républicain et démocratique.

La mondialisation de la guerre (URSS et USA) ouvre des perspectives de victoire et de libération, mais la politique ambiguë de l'allié américain fait craindre le pire pour l'indépendance et la souveraineté du pays à la libération (Giraud / AMGOT).

En France, la collaboration de plus en plus étroite dans tous les domaines entre l'État français et l'occupant ne trompent plus aucun résistant (et de moins en moins de Français) sur la nature réelle de l'État français : un état dictatorial au service de l'Allemagne nazie.

Face à ces enjeux et à ces périls, la Résistance doit répondre en regroupant ses forces à l'intérieur et à l'extérieur et en entraînant dans l'action, au sein de larges rassemblements appelés « Mouvements », des fractions de plus en plus larges de la population. Finalement, pour tous les résistants, quelles qu'aient été leurs opinions antérieurement, la République, est le seul héritage politique commun vers lequel ils peuvent se retourner pour puiser les forces et les raisons de s'unir et d'unir les Français pour la libération du pays, son indépendance et sa souveraineté.

À cet égard la « Déclaration aux mouvements » du général de Gaulle (23 juin 1942) suivie le 14 juillet 1942 par la création de la France combattante sont les actes fondateurs de cette « République des catacombes ».

d- Comment dans l'action se construisent les armes de la Libération et les principes d'une République nouvelle" (fin 1942-juin 1944)?

À partir de l'été 1942, on assiste à une convergence progressive de l'ensemble de la Résistance vers l'idée républicaine.

- L'ensemble de la Résistance affiche et revendique largement sa réappropriation de l'héritage républicain : pseudos des résistants; titres des journaux clandestins; références nombreuses à la République, à ses symboles et à ses principes dans les impressions clandestines ; multiplication d'articles critiques sur la III^e République qui conduisent toute la Résistance à parler d'une nouvelle Révolution porteuse d'un régime nouveau, d'une IV^e République.

L'ampleur des manifestations (interdites et réprimées) célébrant le 14 juillet en 1942, 1943, 1944 à l'appel de la Résistance montre que ces idées sont de plus en plus partagées par la population. Leur écho se prolonge jusque dans les camps et les prisons.

En définitive, au cours des trois premières années d'occupation, la Résistance découvre qu'elle est le nouveau maillon du processus démocratique commencé en 1789 et en assume la charge et les conséquences.

- Aussi, à partir de 1943, la Résistance devenue forte, structurée et unie s'inscrit dans une démarche créatrice qu'expriment la multiplication et le foisonnement de programmes, de projets de réformes, de constitution : précurseur et exemplaire «Les études pour une nouvelle Révolution française" éditées clandestinement, dès 1942, par *les Cahiers de l'OCM* et produit d'une réflexion d'une trentaine de résistants de tous horizons. Des débats (parfois âpres) animent alors la Résistance intérieure et extérieure.

- Mais, réalistes, les résistants, à l'extérieur et à l'intérieur, bâtissent, dans l'union, face à l'État français, à l'occupant mais aussi face aux Alliés, les forces politiques et militaires qui permettront d'abord la Libération du pays puis la construction d'une République nouvelle.

- En républicains conséquents l'architecture politique, administrative et militaire qu'ils bâtissent est provisoire :

- à l'extérieur (Londres et Alger) un pouvoir exécutif (le CFLN³, tous les attributs et les pouvoirs d'un gouvernement mais qui refuse de se nommer comme tel avant le 3 juin 1944) ; un pouvoir législatif (l'Assemblée consultative provisoire) ; une armée nationale républicaine (constituée par un amalgame qui se revendique de l'amalgame des armées de la Révolution - 1^{er} temps en AFN⁴, FFL⁵ –résistants -Armée d'Afrique ; 2^{ème} temps en métropole avec FFI⁶);

- à l'intérieur, dès le printemps 1943, dans Paris qu'elle réélit comme capitale, la Résistance, installe l'État clandestin en premier lieu le CNR (créé le 27 mai 1943 par Jean Moulin) organisme de direction de la Résistance intérieure unissant toute la Résistance (mouvements, partis et syndicats).

³ CFNL : Comité français de Libération nationale

⁴ AFN : Afrique Française de Nord

⁵ FFL : Forces Françaises Libres

⁶ FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

- En métropole, au diapason des projets politiques portés par le Gouvernement et l'Assemblée provisoires à Alger, la Résistance unie au sein du CNR adopte (à l'unanimité) le 15 mars 1944 un programme de guerre (organisation des forces pour la Libération) et de renaissance (présentation des principes d'une République nouvelle après la Libération).

Le texte s'organise en deux parties inégales marquant deux temps : l'un « immédiat » celui qui doit conduire à la libération, l'autre « différé », celui de l'après - libération.

La première partie du programme intitulée « plan d'action immédiate », souvent passée sous silence, est pourtant essentielle tant dans ses contenus que dans ses conséquences. C'est un véritable plan de mobilisation générale, militaire et civile, de la population.

Cette mobilisation s'effectue sous la direction politique du CFLN, du CNR et des CDL⁷ (relayés au plan local par des comités locaux) et au plan militaire sous la direction des différents échelons FFI (intégrant à l'échelon local des Milices patriotiques ou groupes de protection de la population). Les rédacteurs montrent que l'amplification des mouvements de grèves, des sabotages et des manifestations de refus du STO⁸ (remarquable par l'ampleur et la vitalité des maquis) sont autant de signes de l'esprit de combat offensif qui gagne la population et qui valide cette stratégie de mobilisation. La Corse libérée est l'exemple.

Cette mobilisation est d'abord vitale pour la sauvegarde des résistants et de la population face à la barbarie de l'ennemi. Un enjeu résumé par les deux formules : « destruction physique de la nation » « se battre ou disparaître ».

Cette mobilisation revêt toutes les formes d'actions qui peuvent nuire à l'ennemi (luttons sociales, sabotages, renseignements, refus du STO, etc.) et développe l'esprit et les manifestations de solidarité (Résistance comme un poisson dans l'eau). Ces luttes coordonnées aux actions des groupes armés accompagnent le passage à la lutte armée de fractions de plus en plus importante de la population et le renforcement des effectifs sous direction FFI.

Cette mobilisation prépare et hâte l'ouverture du débarquement (tant attendu), elle fait de la Résistance une force réelle aux côtés des armées françaises et alliées

Enfin, le débarquement réalisé, elle fait des Français les acteurs de leur propre libération et réalise ainsi les conditions essentielles pour la restauration de l'indépendance et de la souveraineté nationale.

La seconde partie du programme intitulée « mesures à appliquer pour la libération du territoire » réaffirme d'emblée que l'union née dans les combats pour la libération demeure à la libération pour la « renaissance » du pays.

Dans son discours du 6 juin 1944, popularisé en tract par le CNR, le général de Gaulle déclare "C'est la bataille de France, et c'est la bataille de la France".

Cette "bataille de la France" programmée dans la 1ère partie du programme, le CNR l'applique intégralement. Sa mise en œuvre dépasse toutes les espérances du gouvernement provisoire et des forces alliées : pression montante par étape mobilisant de plus en plus la population (18 juin et 14 juillet), combinaisons d'actions civiles et militaires (des manifestations patriotiques à la lutte armée), hautes compétences des structures d'encadrement civiles et plus encore militaires, etc. (Tous les membres du CNR sont présents au cœur de l'action). Enfin, le CNR est un acteur vigilant et sourcilieux du retour à l'indépendance du pays et à la souveraineté du peuple tel que l'exprime si nettement le soutien qu'il apporte à l'insurrection parisienne (même si épisode de la trêve) permettant immédiatement de réinstaller la République et le gouvernement dans Paris redevenu Capitale.

⁷ CDL : Comité Départemental de Libération

⁸ STO : Service du Travail Obligatoire

II Le rétablissement des pouvoirs républicains

Au sortir des combats de la Libération, il ne peut encore être question d'institutions définitives : celles de la III^e République sont unanimement refusées, celles à venir doivent être choisies par le peuple. Dès lors, se posent au gouvernement provisoire et à la Résistance les questions de reconstruction de l'État et des institutions provisoires qui assureront l'administration du pays dans l'attente des premières consultations électorales. Immédiatement, cependant, la légalité républicaine est rétablie (ordonnance du 9 août 1944) et toutes les lois de l'État français contraires aux principes républicains de liberté et d'égalité devant la loi sont abolies.

Alors que les combats font rage dans toute la Normandie, la visite du général de Gaulle le 14 juin 1944 à Bayeux pour installer le délégué du gouvernement provisoire pour les territoires libérés est le premier acte fort en réponse à ces questions. Le discours qu'il prononce alors est tout aussi clair " *Je vous promets que nous continuerons la guerre jusqu'à ce que la souveraineté de chaque pouce du territoire français soit rétablie. Personne ne nous empêchera de la faire. Nous combattons aux côtés des Alliés, avec les Alliés, comme un Allié. Et la victoire que nous remporterons sera la victoire de la liberté et la victoire de la France. Je vais vous demander de chanter avec moi notre hymne national, La marseillaise*" (extrait).

La relève des pouvoirs s'est préparée en France dans le mouvement même de la lutte pour la libération.

En France, sur le modèle du CNR et dans l'optique de la Libération, à l'automne 1943 et surtout au printemps 1944, à l'échelle départementale et municipale, sont nés les Comités départementaux de libération (CDL) puis les Comités locaux de libération (surtout après le débarquement et dans les villes importantes). Comme c'était leur rôle, Ils ont coordonné l'action clandestine et, "Mandataires des patriotes" - selon la formule de Jean Cassou à la Libération, ils incarnent sur place, face à l'État français, la légalité nouvelle et sont un point d'appui essentiel pour l'établir. De plus, souvent ils ont joué un rôle dirigeant dans la préparation et la conduite de l'insurrection.

Le gouvernement provisoire a préparé des structures nationales d'encadrement, en nommant des fonctionnaires d'autorité, dépendant directement de lui. Ainsi est totalement renouvelé le corps des préfets. De même, sont désignés les secrétaires généraux des ministères. Plus originale est l'instauration des Commissaires régionaux de la République (CR). "Mandataires extraordinaires du Gouvernement provisoire" (ils en ont tous les pouvoirs), au moment à la libération selon l'ordonnance du 10 janvier 1944, ils doivent prendre "toutes les mesures propres à assurer la sécurité des armées françaises et alliées, à pourvoir à l'administration du territoire, à rétablir la légalité républicaine et à satisfaire aux besoins de la population".

Ces deux types d'institutions sont complémentaires.

Ainsi sur "chaque parcelle du territoire libérée" dans l'attente des élections se réinstallent ou s'installent et oeuvrent ensemble :

- au plan municipal, des comités locaux de libération auxquels succèdent très rapidement des

délégations municipales provisoires. Partout en France, comme à Paris, c'est à l'Hôtel de ville pavoisé de nouveau du drapeau tricolore que symboliquement se joue la Libération. Sauf dans les cas avérés de compromissions graves avec l'occupant et d'applications zélées de la politique de l'État français comme à Paris et dans de très nombreuses grandes villes, ces délégations sont de fait des conseils municipaux assez semblables à ceux de 1939 mais enrichis par l'entrée de représentants de la Résistance locale. Ces délégations résultent de propositions faites par les comités locaux aux CDL. Leur composition définitive est validée par le préfet et/ ou le CR. Jusqu'aux élections municipales du printemps 1945, le plus souvent les comités locaux de libération et les délégations municipales provisoires coexistent.

- au plan départemental, des comités départementaux auxquels succèdent, sur proposition des CDL validée par le préfet et/ou le CR, très rapidement des conseils généraux provisoires. Jusqu'aux élections cantonales de l'automne 1945, le plus souvent les comités départementaux de libération et les conseils généraux provisoires coexistent.

Les deux instances font le lien entre le terrain, la population (ses aspirations et ses difficultés) et l'État républicain représenté par les préfets et les commissaires de la République.

Aux élections, le plus souvent, la population renouvelle sa confiance à celles et ceux qui ont su dans des circonstances difficiles être ses mandataires provisoires.

L'administration française ainsi rétablie, les derniers alibis des dirigeants américains tombent le 21 octobre 1944, les alliés reconnaissent le GPRF comme le gouvernement légal de la France. Impassible, le général de Gaulle dira simplement, à la première conférence de presse qu'il tient à Paris le 25 octobre: "Je puis vous dire que le gouvernement est satisfait qu'on veuille l'appeler par son nom."

III Rendre la parole au peuple

"Rendre la parole au peuple" est l'essence du combat pour la libération conduit par le Général de Gaulle et les résistants. Cette exigence ne peut être satisfaite immédiatement. La France, jusqu'à la capitulation de l'Allemagne nazie (8 mai 1945), est toujours sous le régime de l'état de guerre. Le recours au suffrage universel est impossible car des millions de citoyens vivent encore dans des territoires occupés ou sont encore captifs (prisonniers de guerre, déportés de répression et de persécution, travailleurs forcés).

Le rétablissement des libertés fondamentales permet un retour à une vie démocratique voire amorce son élargissement, en premier lieu le droit de vote est accordé aux femmes dès le 5 octobre 1944. Ainsi, à Paris et dans les régions, au fur et à mesure de leur libération, refleurissent les réunions publiques, les manifestations de rues où, omniprésents, sont exposés les problèmes de la vie quotidienne : ravitaillement, travail, pouvoir d'achat, etc.

Le premier signe de ce renouveau démocratique est la parution foisonnante et au grand jour de la presse de la Résistance et des quelques titres qui s'étaient sabordés en 1940 ou en 1942. Les ondes de la radio et les actualités cinématographiques sont elles aussi libérées. L'information écrite, parlée ou filmée produite par des journalistes résistants (souvent des résistants devenus journalistes) s'adresse avec exigence à des Français redevenus des citoyens avec la volonté d'instruire et de cultiver pour donner à comprendre. La presse écrite, libre comme elle ne le fut jamais auparavant des tutelles de l'État ou des puissances d'argent, est le

lieu essentiel des grands débats politiques, économiques et sociaux, culturels qui s'expriment dans toute la société française. À Paris et en province, on compte plus de 30 quotidiens tirant au total à plus de 10 millions d'exemplaires et 85% d'entre eux sont des journaux d'opinions.

L'intensité des débats est à la hauteur des espoirs de l'immense majorité des Français, en premier lieu des résistants : la Libération ne peut conduire à une simple restauration de la France républicaine de 1939. Et rien de neuf ne peut se construire valablement non plus sans instruire le procès de l'État français, de ses hommes et de ses appuis. Sont jugés les hommes responsables ou complices de la dictature et de la collaboration. Au plan économique, les complices ou les profiteurs du système sont aussi poursuivis : les biens de quelques possédants sont réquisitionnés, saisis, confisqués (1944 : 13 décembre Houillères du Nord et du Pas-de-Calais – 1945 : 16 janvier Renault ; 29 mai industries aéronautiques dont Gnome et Rhône).

Les épreuves vécues durant 4 ans débouchent sur l'exigence quasi générale de profonds changements dans tous les domaines. Le choix de fonder une République nouvelle, la IV^e, est fait le 21 octobre 1945 par un vote (référendum) auquel plus de 80% des Françaises et des Français participent en répondant positivement à plus de 90%.

Le sens et la nature des transformations à apporter à la société française présentés dans la "Déclaration aux Mouvements" du général de Gaulle (avril 1942), puis dans la deuxième partie du programme du CNR "mesures à appliquer pour la libération du territoire" (15 mars 1944) et enfin, dans le discours programme du président du Gouvernement provisoire au Palais de Chaillot (12 septembre 1944) sont unanimement partagés par les résistants et largement soutenus par la population. En revanche, l'ampleur, le rythme et le contenu réel des réformes sont au centre du débat politique durant plus de deux ans. Ce n'est qu'après le 8 mai 1945 et le retour à une vie politique normale que les projets de vastes réformes du pays deviennent pleinement à l'ordre du jour.

Exception française, cette œuvre profonde et durable est réalisée dans la paix civile, dans un pays réellement indépendant, par un peuple réellement souverain.

Alors que l'économie nationale est délabrée et que tout manque... sans énumérer de manière exhaustive et chronologique l'immense œuvre réalisée présentation d'un panorama des principales réformes accomplies et l'esprit qui les anime.

- démocratie politique :

Durant deux ans, avec le droit de vote accordé aux femmes, l'ensemble des Françaises et des Français à l'occasion d'élections municipales (X), cantonales (X) et législatives (X) et par référendum construisent le nouveau pacte républicain, la Constitution, et les institutions de la République. Rarement dans l'histoire nationale n'aura été mieux honoré son principe : « gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple ».

Le préambule de la Constitution enrichit les Droits et libertés de 1789 et les principes républicains de nouveaux principes politiques, économiques et sociaux largement inspirés par le programme du CNR (égalité homme - femme ; droit d'asile ; droit au travail ; liberté syndicale ; droit de grève ; amélioration des conditions de travail et participation ouvrière à la gestion des entreprises ; nationalisation des monopoles ; établissement du principe de

solidarité nationale (vieux, handicap, famille, santé pour tous) ; droit pour tous à l'instruction, à la formation et à la culture (enseignement public, laïc, gratuit) ; coopération et organisation de la paix dans le monde ; création d'une Union française qui rejetant la colonisation ouvre la voie à la décolonisation ; etc.). Le préambule de la Constitution est à la fois l'affirmation des principes d'une République nouvelle et la synthèse du programme des réformes économiques et sociales mis en œuvre, alors, par les gouvernements et les Assemblées.

Ce socle de principes républicains qui fonde notre histoire commune depuis 64 ans est inscrit en tête de la Constitution de la V^{ème} République.

Symboles de cette rénovation de la démocratie politique sont les ordonnances et lois sur la presse organisant son pluralisme et son indépendance. Dans le même esprit, on peut noter la création de l'ENA⁹ (22 juin 1945) ou les mesures qui associent aux droits du citoyen ceux à l'instruction, à la formation et à la culture.

- démocratie économique

Sans remise en cause des principes et des mécanismes du système économique capitaliste (propriété privée et liberté d'entreprendre) sont élaborées un ensemble de mesures qui affirment : la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers ; la primauté du politique sur l'économie (un outil au service de l'homme) et la démocratisation de l'économie ; la responsabilité sociale de l'activité économique

Il en découle :

- la création d'un Commissariat général au plan (21 décembre 1945) ;
- la construction d'un grand service public : (mise en œuvre d'une réforme de la fonction publique en juin 1945, suivie par la création d'un statut général des fonctionnaires le 5 octobre 1946) ; nationalisations et maîtrise des secteurs-clés de l'économie (marine marchande, 18 décembre 1944 - transports aériens, 26 juin 1945 – Banque de France et 4 banques crédit (Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir d'escompte, Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie), 2 décembre 1945 - Énergies (gaz , électricité), 8 avril 46 ; (atome) 18 octobre 1945 – assurances, 25 avril 1945).
- la démocratisation de la vie économique par l'octroi de nouveaux droits et de droits nouveaux aux producteurs, à leurs représentants et à leurs organisations syndicales, en premier lieu par l'existence de comités d'entreprise (22 février 1945 – 25 avril 1946) et de conventions collectives.

- démocratie sociale fondée sur la reconnaissance des droits fondamentaux à l'existence, dans le respect et la dignité de la personne (action sur les salaires et le niveau de vie opposée à l'idée de charité ou d'assistance humanitaire / choix d'un mode de gestion citoyenne et responsable opposé à l'étatisme.

- défense du niveau de vie : augmentation des salaires (30 septembre 1944) ; conférence nationale sur les salaires et les prix (4- 27 avril 1945) ; loi sur le salaire minimum vital - SMIG en 50 puis SMIC- (mai 1947).

- protection de la santé et droit à la retraite : création de la Sécurité sociale (4-19 octobre 1945 ; 24 avril 1946 ; janvier 1947) ; création de l'assurance vieillesse (septembre 1946). Les premières élections aux caisses primaires de Sécurité sociales ont lieu en avril 1947.

- protection de la famille, de la mère et de l'enfance : statut des associations familiales (14

⁹ ENA : Ecole Nationale d'Administration

février 1945) et loi sur les prestations familiales (août 46). ; ordonnance de création de la PMI - protection maternelle et infantile - et instauration du congé maternité de 14 semaines (2 novembre 1945) ; ordonnance sur la protection, l'assistance, la surveillance et l'éducation de la jeunesse délinquante (2 février 1945) ; etc.

- droit au logement avec l'instauration en particulier du droit de réquisition pour relogement des gens sans toit (2 septembre 1945).

En guise de conclusion

1 (effectivement créés le 21 avril 1944)

2 (ordonnance CFLN du 1^{er} février 1944)

Couverture avec titre trompeur Les jours heureux

ordonnances 6 mai 44, 26 août 44 30 septembre 44 et loi Bichet 47 sur système coopératif de distribution

(1946-1947 Commission Langevin Wallon de réforme de l'enseignement ; grands projets culturels - Musées juillet 45 suivies par d'autres sur bibliothèques ou Maisons de la culture (46) ; et dans ce contexte et cet esprit : Cannes (46) ; Avignon (47) ; etc.).

Le programme d'action de la Résistance crée les conditions essentielles de la participation des Français à leur propre libération gage de la restauration de l'indépendance nationale et de la souveraineté du peuple.

Le programme inspire les principes de rénovation de la République fondée sur des principes de démocratie politique, économique, sociale et culturelle : une forme d'exception française.

"La troisième bataille de France" Pierre Mendes France

Pays dévasté, ruiné, pillé, détruit; morts; potentiel productif tous secteurs; ravitaillement; etc.
p 234

Anémie générale de l'économie.

Bataille de la production équivalent à bataille de la Libération : effort de la classe ouvrière mais:

Reconnaissance des droits et des droits nouveaux; pouvoir d'achat; ravitaillement; participation à la gestion. p 237

D'où: dans la filiation au programme du CNR et du programme de gouvernement gouvernement de Gaulle 2 mars 1945 p 238

Réquisitions et nationalisations (sanctions et indépendance nationale) // interventions ouvrières p 238-239

Doc Déclaration aux mouvements : affiche gommée

En avril 1942, Christian Pineau, syndicaliste de la CGT et fondateur du mouvement Libération-Nord, se rend à Londres. Il est le premier responsable de la Résistance intérieure à rencontrer le chef de la France libre. Il vient pour obtenir du général de Gaulle, qui reste un inconnu pour la Résistance, des éclaircissements sur ses positions à l'égard de la démocratie et

du syndicalisme. De longs et nombreux échanges se déroulent. Le 28 avril 1942, Christian Pineau regagne la France porteur de la déclaration rédigée par le général de Gaulle.

Le texte énonce en les reprenant et en les réactualisant les principes fondamentaux de 1789 avec la même visée universaliste.

En introduction, la Déclaration aux mouvements rappelle que la Libération est l'objectif de ceux qui combattent. Suit, la condamnation irrévocable au plan international, du nazisme et au plan intérieur de celle des anciens régimes : la Troisième République qui « a abdiqué dans la défaite » et l'État français qui par un coup d'état a instauré une tyrannie.

Une fois la libération acquise, c'est à « une révolution » que s'emploiera le peuple français. la déclaration en expose les principes et les moyens dans l'intérêt de l'individu, du citoyen et de la nation.

Cette révolution à faire se fonde sur : une restauration et une rénovation de la démocratie « une fois l'ennemi chassé de chez nous, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays ... » (la déclaration s'engage à accorder la citoyenneté aux femmes de France, l'éligibilité et le droit de vote qui en découlent); une refondation de la République "Nous voulons [...] que l'idéal séculaire français de liberté, d'égalité, de fraternité soit désormais mis en pratique chez nous ». Aussi, la République nouvelle sera sociale: « que chacun ait, au départ de son activité sociale, des chances égales à celles de tous les autres, que chacun soit respecté par tous et aidé s'il en a besoin »; «il faudra que soient réalisées, contre la tyrannie du perpétuel abus, les garanties pratiques qui assureront à chacun la liberté et la dignité dans son travail et dans son existence. La sécurité nationale et la sécurité sociale sont, pour nous, des buts impératifs et conjugués ».

Dans une filiation assumée avec l'héritage de la Révolution française, les principes que le peuple français revendique pour lui-même sont universalistes et en premier lieu affirme le principe du "droit des gens à disposer d'eux-mêmes".

Papillon gommé réalisé par ...,Coll. Jean-Louis Crémieux-Brilhac.

Doc Organigramme France combattante. Affiche réalisée à New-York

L'affiche propose une vision simplifiée et idéale de l'organisation de la France combattante, qui ne correspond pas forcément à la complexité et à la réalité des combats en cours. Cependant, elle pointe parfaitement les progrès des derniers mois et les enjeux du moment:

- La construction de l'union et de l'unité de la nation a été réalisée par la Résistance: à la fois un bloc (figuré fortement par le titre « la Résistance française » et symbolisé par les drapeaux à croix de Lorraine flottant sur les trois pôles - Londres, Alger, Paris - signifiant aux Américains l'unité de toutes les forces réalisée autour du général de Gaulle) et, un ensemble structuré au plan national dont tous les éléments (politiques et militaires) sont coordonnés dans l'action pour la Libération et la reconstruction du pays.

- La République, retrouvée et réinventée dans les catacombes (selon l'expression de Daniel Cordier), est rétablie. L'affiche est aux couleurs de la République (bleu, blanc, rouge). L'organigramme détaille de manière précise toutes les instances d'un pouvoir politique national, structuré, républicain et représentatif, siégeant temporairement à Alger et à Londres (un président, un gouvernement, une assemblée [nationale] consultative provisoire et ses représentations en métropole (en premier lieu, CNR et comités départementaux de la Libération) dotées d'une armée nationale à l'Intérieur (FFI) et d'administrations dans tous les domaines.

- L'État a recouvré sa souveraineté et son indépendance, ce que symbolise la tour Eiffel (image mondialement connue associant Paris et la capitale de la France), ainsi que le cartel avec les drapeaux des puissances alliées mis -en relation avec un ministère de la Guerre français (une relation d'allié à allié et non pas de subordination).

Organigramme de la France combattante, 1944. (coll. Musée de la Résistance nationale).
Document réalisé à New-York en juin 1944 par les services français de presse et d'information à destination de l'opinion publique américaine.